



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ANNEE 2021 (Fait en date du jeudi 10 novembre 2022)

INTRODUCTION

À 19h35 Massimo Gili, Président de l'association, souhaite la bienvenue aux différentes personnalités présentes,

- ✓ M. Augustin Perez, Président de la Commission des Arbitres de l'Association Cantonale Genevoise de Football et représentant de cette même Association,
- ✓ M. Kevin Pinto, Président du Groupe des Arbitres Genevois (GAG),
- ✓ M. Pierre Charvet, Président du Tribunal Sportif, accompagné de MM Gabriel Mascia et Roger Waeger membres de celui-ci,
- ✓ M. Gilbert Isler, Membre d'Honneur,

ainsi qu'aux représentants des clubs et vous prie d'excuser,

- x M. Mauro Poggia, Président du Conseil d'État ainsi que l'ensemble du Conseil d'État,
- x Mme Marie Barbey-Chappuis, Maire de la Ville de Genève, Présidente, en charge du Département de la sécurité et des sports, ainsi que l'ensemble du Conseil Administratif de la Ville de Genève,
- x Mme Sybille Bonvin, Cheffe de Service du Service des Sports de la Ville de Genève,
- x M. Patrick Eyer, Adjoint de Direction en charge du domaine « Centres Sportifs et Stades »,
- x M. Pascal Chobaz, Président de l'Association Cantonale Genevoise de Football,
- x M. Mario Rodriguez, Maire de la commune de Plan-les-Ouates, Mme Fabienne Monbaron et M. Xavier Magnin, conseiller administratif pour la même commune,
- x M. Nicou Etemad, Responsable du Service des Sport de la ville de Plan-les-Ouates,
- x M. Gian-Reto Agramunt, Maire de la commune de Vernier, MM Martin Staub & Mathias Buschbeck, conseillers administratifs pour la même commune,
- x Mme Valérie Pillonel, Responsable du Service des Sports de la ville de Vernier,
- x M. Bruno Da Silva, Maire de la commune de Thônex, MM Pascal Uehlinger et Marc Kilcher, conseillers administratifs pour la même commune,
- x M. Michel Sauthier, Directeur du Centre Sportif de Sous-Moulin,
- x M. Salima Moyard, Maire de la commune de Lancy, Mme Corinne Gachet et M. Damien Bonfanti, conseillers administratifs pour la même commune,
- x Mme Sandra Portier, Maire de la commune du Grand-Saconnex, MM Laurent Jimaja et Michel Pomatto, conseillers administratifs pour la même commune,
- x M. Frédéric Renevey, Président de l'Association Genevoise des Sports,
- x M. Daniel Ochsner, Président d'Honneur
- x M. Marcel Pittet, Membre d'Honneur,
- x M. Giuseppe Francioso, société Foot Line, partenaire de la Sélection Genevoise de Football Corporatif,
- x M. Davide Malgioglio, Président de la Ligue Romande de Football,
- x M. Claude Détruche,
- x M. Roberto Righetti

retenus par d'autres obligations.

Le Président déclare ouverte la 96^{ème} Assemblée Générale de l'Association Genevoise de Football Corporatif.





Déroulement de l'Assemblée :

19h00 – 19h30 :	Signature de la feuille des présences
19h30 – 21h00 :	Assemblée Générale
21h00 – 21h30 :	Apéritif offert par l'Association Genevoise de Football Corporatif

Le Président rappelle aux clubs que les propositions pour l'Assemblée Générale doivent parvenir aux plus-tard 14 jours avant l'Assemblée Générale, les démissions, ainsi que toutes demandes portant sur l'année écoulée doivent arriver à l'AGFC avant la fin de l'année, faute de quoi, la prise en considération est reportée à l'année suivante.

Le Président remercie l'Aéroport de Genève et tout particulièrement M. Jean-René Longchamp, président du FC Aéroport pour la mise à disposition de la salle de presse permettant la tenue de l'Assemblée Générale 2021.

Le Président informe que si un club est intéressé à l'organisation de l'Assemblée Générale, celui-ci peut en faire part au comité de l'AGFC, tout au long de l'année afin de finaliser les modalités et l'organisation.

Le Président présente l'ensemble du comité et des membres qui travaillent tout au long de l'année pour la bonne marche de l'Association :

Le comité :	M. Roberto Zezza,	Vice-président Compétitions
	M. André Dumartheray,	Administration Licences
Mandataires externes :	Mme Sibilla Gili	Finances / Internet
	Mme Sophie Caboussat	Comptabilité
	M. Kazim Uysal	Affaires juridiques / Contentieux
	M. Marco Oliveira	Délégué aux arbitres
Sélection Genevoise :	M. Ahmed Darwish	Sélectionneur
	M. Sergio Nascimento	Sélectionneur adjoint
Le tribunal sportif :	M. Pierre Charvet	Président
	M. Gabriel Mascia	Membre
	M. Roger Waeger	Membre

Le Président remercie l'ensemble du comité et ses membres, pour son engagement et la qualité du travail accompli durant la saison 2021.

Avant de passer à l'Ordre du jour, le Président tenait à vous informer du décès de deux membres et AMIS de notre Association :

- M. Jean-Pierre Rochat, membre du Tribunal Sportif et ancien membre du comité de l'Association Genevoise de Football Corporatif, responsable des licences, décédé en juin 2021
- M. Walther Heuri, parrain de la Coupe Genevoise Corporative, décédé de la Covid-19 en novembre 2020.

Le Président demande à tous de se lever pour une minute de silence en leurs mémoires.





ORDRE DU JOUR

1. Appel | Contrôle des signatures sur les feuilles de présences
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée Générale
4. Rapport du Président
5. Rapport des Finances
6. Rapport des vérificateurs des comptes
7. Rapport du Tribunal Sportif
8. Rapport de la Commission Technique
9. Adoption des rapports et décharge au Comité sortant
10. Admission, démissions et exclusions
11. Élection du président et des membres du comité, des Vérificateurs des comptes, du Président du Tribunal Sportif et de ses membres
12. Propositions du Comité
13. Propositions des Clubs
14. Divers

1) APPEL

Équipes convoqués	79	
	Non présent	6 équipes démissionnaires
Clubs ayant le droit de vote :	75	
Clubs représentés ayant le droit de vote :	41	
Clubs non représentés :	34	
Majorité en cas de votation :	21	

Le Président rappelle ci-dessous, les modalités de votation telle que sont fixées par les Statuts de l'Association :

En règle générale, les décisions sont prises à la majorité des votants décide. En cas d'égalité, la voix du Président détermine le résultat. Sur la demande d'un club, le vote a lieu à bulletin secret.

Les décisions relatives à l'admission, la démission ou l'exclusion d'un club, notamment doivent réunir les voix des deux tiers des votants. La compétence du service contentieux reste réservée. Ces décisions peuvent être prises à l'appel nominal ou, à la demande du Comité ou d'un club, à bulletin secret. (art. 25 des Statuts)

Aucun quorum (nombre minimal de votants pour qu'un vote soit considéré comme valide) n'est exigé par les Statuts.

En application des statuts, la **majorité absolue** (50% +1 voix) des votants (29 Clubs représentés ayant le droit de vote) est fixée à 15 et la majorité des deux tiers est fixée à 20.

Le Comité, par la voix de son président, rappelle qu'en vertu de l'art. 22 des Statuts, « Chaque club en règle avec ses obligations financières à droit à une voix ». Par conséquent, il est rappelé aux délégués qu'un club n'a droit qu'à une seule voix indépendamment du nombre d'équipes qu'il inscrit.





2) DESIGNATION DES SCRUTATEURS

Les deux clubs suivants ont été nommés scrutateurs pour l'Assemblée Générale 2021, le FC HUG II et le FC OCAS

3) ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2020

Le procès-verbal portant sur l'exercice 2020 est disponible sur le site www.agfc.ch

L'Assemblée Générale n'ayant pu se tenir pour cause de la Covid-19, les clubs ont été informés de la mise en ligne par courrier électronique.

Les clubs avaient la possibilité de nous faire parvenir d'éventuelles remarques écrites au sujet de celui-ci.

Aucune remarque ne nous est parvenue.

Il est proposé de renoncer à la lecture du PV portant sur l'exercice 2020, à moins qu'un club, qu'un membre n'en demande la lecture.

Aucun membre, aucun membre ne demande la lecture du PV 2020.

Le Président soumet au vote de l'assemblée des délégués l'acceptation du PV 2020.

Pour : 40

Contre : aucune

Abstentions : 1

Le PV est accepté avec **40** voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

Le PV de l'AG 2021 sera mis à disposition des clubs sur le site Internet de l'Association www.agfc.ch et ne sera envoyé que sur demande.

Il sera soumis au vote lors de la prochaine Assemblée Générale.

4) RAPPORT DU PRESIDENT

- a) Déroulement du championnat, de la coupe genevoise corporative, de la super coupe et du challenge AGFC
- b) Les finances
- c) La sélection
- d) Les terrains
- e) Le tournoi en salle
- f) Les travaux du comité
- g) Divers

A) DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS, DE LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE, DE LA SUPER COUPE & DU CHALLENGE AGFC

LES CHAMPIONNATS

Que dire de la saison 2021...

Après une année 2020 fortement perturbée par la Covid-19, ou aucune compétition officielle n'a pu se dérouler, hormis deux compétitions, foot à 11 et foot à 7, non éliminatoire et non promotionnel, ayant eu lieu en automne 2020.

Malheureusement celles-ci n'ont pu arriver à leurs termes, toujours en raison de la Covid-19.

Toutefois, l'association est restée attentive à l'évolution de la pandémie en ce début d'année 2021.

Les restrictions sanitaires s'étant assouplies, l'Association a tout de même décidé d'organiser les phases finales des deux championnats commencés en 2020, durant la deuxième moitié du mois de juin.





Championnat à 11

Pour la phase finale de la compétition à 11, auront été disputés les ¼ de finales, les ½ finales et la finale. Ce qui nous a valu une rencontre opposant le FC Police I au FC Aéroport.

FC POLICE I vainqueur sur le score de **3 – 0**. Félicitations au FC Police I vainqueur de cette édition spéciale « Covid-19 » et au FC Aéroport finaliste malheureux.

Championnat à 7

Pour la phase finale de la compétition à 7, auront été disputés les ¼ de finales, les ½ finales et la finale. Ce qui nous a valu une rencontre opposant le FC CSPM au FC P&G.

FC CSPM vainqueur sur le score de **6 – 5** après prolongations. Félicitations au FC CSPM vainqueur de cette édition spéciale « Covid-19 » et au FC P&G finaliste malheureux.

Pour le bon déroulement de cette édition spéciale « Covid-19 », nous avons sollicités, pour la mise à disposition et l'utilisation de leurs terrains synthétiques,

- Le Lancy Football Club pour les installations de Lancy-Florimont,
- Le Service des Sports de la ville de Plan-les-Ouates ainsi que le FC Plan-les-Ouates pour les installations du centre sportif des Cherpines
- Le Services des Sports de la ville de Vernier et le FC Vernier pour les installations du stade municipal de Vernier,
- Et le Centre sportif de Sous-Moulin pour les installations du stade des Trois-Chêne

Ceci nous garantissant et nous permettant la bonne tenue de l'ensemble des matches.

Un grand merci aux communes et clubs respectifs pour la mise à disposition de leurs installations.

Vous le savez, la période de mars à juin est généralement réservée pour planifier notre championnat à 11.

Comme vous avez pu le comprendre à l'écoute de mon début de rapport, **malheureusement comme pour 2020**, le championnat de printemps, réservé au foot à 11, n'a pu avoir lieu en raison de la Covid-19.

Septembre 2021... ça y est, la pandémie étant levée, nous pouvons lancer la 1^{ère} édition du championnat à 7, après l'édition « TEST » de 2020.

Le championnat 2021 a débuté le lundi 6 septembre 2021 et c'est terminé le 01 décembre 2021, date de la finale qui aura vu s'opposer, dans cette 1^{ère} édition les équipes du FC CERN au FC P&G. Le match a eu lieu sur les installations du stade municipal de Vernier.

Le FC CERN vainqueur de cette 1^{ère} édition face au FC P&G sur le score de 10 à 3.

Le prix de la meilleure défense a été décerné au FC CSPM avec 18 buts encaissés, le titre de meilleure attaque est également revenu aux FC CSPM avec 126 buts marqués et le prix de bonne tenue est revenu au FC Florimont.

Je terminerais pour le championnat à 7, 2021 avec quelques statistiques.

À titre de comparaison, il y a eu 1423 buts marqués pour 142 matches joués, demi-finales et finales comprises, soit une moyenne de 10.02 buts par match. Il n'y a pas eu de matches renvoyés.

Merci à tous les clubs pour la saison écoulée et bravo pour ce festival de buts.





Et de la saison 2022...

Championnat à 11

Le championnat a eu lieu du **21 mars au 25 juin 2022**, jours des finales qui ont eu lieu sur les installations du centre sportif des Cherpines à Plan-les-Ouates.

Celles-ci se sont déroulés sur 3 jours : mardi 21 juin 2022 les ½ finales des ligues A et B, mercredi 22 juin 2022 les ½ finales des ligues C et D et samedi 25 juin 2022, les finales toutes catégories.

Championnat à 7

Le championnat, actuellement en cours, a débuté le **05 septembre** et se terminera le **25 novembre 2022**, Ces finales auront lieu sur les installations du stade de Lancy-Florimont, du stade de Sous-Moulin et du stade de Vernier.

Celles-ci se dérouleront sur 3 jours : lundi 21 novembre 2022 les barrages montées – descentes ligues A, B et C ainsi que les ½ finales de ligue A, le jeudi 24 novembre 2022 les finales toutes catégorie et le vendredi 25 novembre 2022, les matches de finales de promotion-relégation ligues A/B et C/D.

Et je terminerais avec les dates pour les championnats 2023, je prends un peu d'avance.

Championnat à 11

Le prochain championnat aura eu lieu du **20 mars au 24 juin 2023**, jours des finales.

Celles-ci se dérouleront sur 3 jours : mardi 20 juin 2023 les ½ finales des ligues A et B, mercredi 21 juin 2023 les ½ finales des ligues C et D et samedi 24 juin 2023, les finales toutes catégories.

Championnat à 7

Le prochain championnat aura eu lieu du **5 septembre et se terminera le 24 novembre 2023**.

Celles-ci se dérouleront sur 3 jours : lundi 20 novembre 2023 les barrages montées – descentes ligues A, B et C ainsi que les ½ finales des ligues A, le jeudi 23 novembre 2023 les finales des ligues toutes catégorie et le vendredi 24 novembre 2023, les matches de finales de promotion-relégation ligues A/B et C/D

Les dates indiquées pour le championnat 2023, sont sous toutes réserves et à titre indicatifs, ceci en fonction des mises à dispositions des terrains, sujet sur lequel je reviendrais plus tard.

LA COUPE GENEVOISE CORPORATIVE

La 7^{ème} édition de la Coupe Genevoise Corporative 2021 n'a pas pu se dérouler, le championnat à 11, déterminant les équipes qualifiées pour la coupe n'ayant pu être jouée. La 7^{ème} édition a donc été reportée à la saison 2022. Elle est reconduite sur les mêmes bases des précédentes éditions, soit :

16 équipes qualifiées, les 4 meilleures équipes de chaque ligue, sans tête de série, définies comme suit :

- Pour la ligue A, les deux premiers des deux groupes A1 & A2,
- Pour la ligue B, les deux premiers des deux groupes B1 & B2,
- Pour la ligue C, les deux premiers des deux groupes C1 & C2,
- Pour la ligue D, les 4 équipes qualifiées pour les demi-finales, peu importe le nombre de groupe,
Pour exemple : si 1 année il y a deux groupes, ce sont les deux premiers qui sont qualifiés, mais si comme pour la saison 2019, il n'y a qu'un groupe, ce sont les quatre premiers qui sont qualifiés,
- Par ailleurs ces mêmes équipes, sont celles qualifiées pour les demi-finales & finales du championnat,
- Ensuite et en cas de désistement uniquement, la prochaine meilleure équipe du groupe correspondant à l'équipe se désistant est qualifiée, exemple : une équipe de ligue C ne sera remplacée que par une équipe de ligue C, mais en aucun cas par une équipe de ligue supérieures. Ceci est valable pour toutes les ligues.

À noter que la meilleure équipe des viennent ensuite est celle ayant obtenu le plus grand nombre de nombre de points et en cas d'égalité de points, l'équipe ayant joué le plus grand nombre de match sur la saison en cours.





Pour l'édition 2022, elle a débuté le **lundi 12 septembre** et se terminera le **mercredi 16 novembre 2022**, date de la finale qui aura lieu au stade de Vernier.

Encore une fois, Merci à toutes et tous.

LA SUPER COUPE GENEVOISE CORPORATIVE

Comme je l'ai déjà mentionné précédemment, la pandémie aura également eu raison de la Super Coupe Genevoise Corporative. En effet, le championnat 2020 ainsi que la coupe genevoise corporative 2020 n'ayant pu avoir lieu.

CHALLENGE AGFC

J'ai l'impression de me répéter, mais comme je l'ai déjà mentionné, la pandémie aura également eu raison du Challenge AGFC, la Super Coupe n'ayant pu avoir lieu en 2020.

Souhaitons que 2022 nous permettent de retrouver cette sympathique rencontre opposant notre Sélection Corporative au vainqueur de la Super Coupe Genevoise Corporative.

B) LES FINANCES

Il me faut vous faire part du fait que pour l'année 2021, les retards de paiement sont excessivement élevés et mettent l'Association dans une position délicate.

Pour la saison 2021, nous clôturons avec des impayés au 31 décembre 2021 de **CHF 70'920.00**.

Vous le comprendrez, ce montant est trop important pour la bonne marche de notre Association. Je vous invite à être plus rigoureux et de payer les factures dans les délais.

Je remercie Mme Sibilla Gili, responsable des finances, pour le travail de **contrôle** et celui plus fastueux, des **relances**. Elle a été assistée de notre secrétariat et appuyée, si besoins, par notre service comptabilité et notre service contentieux.

Je vous invite à toujours être attentif aux factures reçues et d'effectuer les paiements dans les délais et je vous remercie par avance de faire tout votre possible et poursuivre dans ce sens.

Un grand merci à Mme Sibilla Gili.

C) LA SELECTION

Comme pour le précédent championnat, 2021 aura été une année Covid-19, ne permettant pas à notre sélection de profiter d'une saison entière pour mettre en avant les qualités sportives de nos joueurs tant au niveau cantonal que national, et je ne parle pas de l'international. Elle aura toutefois pu discuter quelques rencontres dans notre canton.

Souhaitons que 2022 permette à notre Sélection Genevoise de continuer son développement et de programmer de belles et enrichissantes rencontres.

Les divers matches et tournois étant amenées à se compléter, s'étoffer au gré des propositions, le programme n'est pas totalement connu à ce jour. Je vous invite donc à consulter régulièrement notre site www.agfc.ch ou vous pourrez vous tenir informé des différentes rencontres et autres manifestations auxquelles notre équipe participera.





Pour le côté sportif, nous vous rappelons que tout joueur peut être sélectionné, ceci indépendamment de la catégorie de jeu dans laquelle il évolue.

Avant de conclure le point « Sélection » je tenais à remercier, notre sélectionneur, M. Ahmed Darwish et le sélectionneur adjoint, M. Sergio Nascimento, pour le travail accompli lors de cette 4^{ème} année à la tête de la Sélection et des résultats obtenus.

Un grand merci à eux.

D) LES TERRAINS

J'ai pris pour habitude depuis quelques nombreuses années de vous parler des obstacles rencontrés pour l'obtention des terrains et par la force des choses des difficultés pour l'organisation du championnat et des matches à refixer, à déplacer tout au long de la saison.

Malgré le peu de soutien de certaines communes et municipalités pour la mise à disposition de plages-horaires, je dois mettre en avant les très bonnes relations avec certaines des communes et clubs résidents, nous permettant de planifier dans de bonnes conditions notre championnat mais également de trouver de nouvelles disponibilités pour permettre le bon déroulement d'une saison régulière.

Nous avons rencontré à deux reprises les représentants des sports de l'ensemble des communes genevoises. Une première fois en novembre 2021, pour échanger sur le football corporatif à Genève et ce qu'il représente.

Lors de cette réunion, forte intéressante, il nous a été demandé de réfléchir à différentes pistes, telle que : la suppression de compétitions à 11 joueurs, demandant plus de disponibilité de terrains, de développer le championnat à 7, de diminuer le nombre d'équipes engagées dans nos différentes compétitions, de se rapprocher de l'Association Cantonale Genevoise de Football (ACGF), pour qu'elle raison ?

Une deuxième séance a eu lieu début mars 2022, je laisse la parole à MM Zezza et Dumartheray, représentant de notre Association lors de cette séance.

À la suite de ces deux séances, il nous a été demandé de préparer un « rapport » de nos activités et de nos besoins, celui-ci devant nous permettre de sensibiliser, voire d'essayer d'obtenir des plages horaires supplémentaires... À suivre

Lors de ces deux réunions, il a été rappelé que si les deux tiers des communes, qui sont aux nombres de 45, mettaient 1 à 2 plages horaires à disposition par semaine, nous ne rencontrerions plus de problème pour l'organisation du, des championnats. Mais je ne vous cache pas que l'idéal serait que chaque équipe puissent avoir un terrain afin d'organiser leurs 5 matches « à domicile ».

Vous l'aurez compris à mes paroles, sans l'aide des communes et/ou des clubs, il devient de plus en plus difficile d'organiser et surtout de garantir la bonne marche d'un championnat et qu'à l'avenir, nous ne saurons plus en mesure de vous garantir le déplacement ou de pouvoir refixer des matches.

Je veux pour preuve : Terrain de Belle-Idée, 10 matches programmés, 2 matches effectués. L'année suivante, le service des Sports de la Ville de Genève ne nous a pas attribué le terrain de Belle-idée, et quand la question a été posée à savoir pourquoi, la réponse était très simple ; on vous a mis du temps de jeux à disposition aux détriments d'autres équipes, d'autres demandes et vous n'en n'avez utilisé que 2 sur les 10 à disposition, c'est donc que vous n'en avez pas l'utilité => ce qui a eu pour conséquence une perte du terrain représentant 10 matches.

Et je ne vous parle pas de certaines demandes de déplacement par des équipes ou leurs responsables, souvent pour des raisons futiles, comme par exemples, ces demandes qui nous ont été adressées ;

- Demande d'un responsable d'équipe de déplacer son match pour pouvoir fêter Halloween avec sa famille
- Ou cette demande du responsable d'une équipe participant au championnat à 7, nous indiquant que son équipe n'a pas assez de joueurs et quelle se sera présente que si l'équipe adverse lui met à disposition 6 joueurs.

Je ne peux, comme chaque année, que vous encourager à chercher des plages horaires ceci pour la bonne marche des compétitions et remercier, féliciter, les équipes ayant trouvé un accord avec les clubs que vous soutenez, les communes ou vous résidez et les contacts privilégiés que vous entretenez





J'invite les équipes n'ayant pas encore de terrains, de continuer à chercher de nouvelles solutions dans le proche canton de Vaud ou en France voisine, mais également d'en parler à vos directions pour qu'elle fasse pression auprès des communes genevoises ou siège votre société, afin de pouvoir pratiquer ce sport pour lequel vous avez inscrit une ou plusieurs équipes.

Pour en finir avec les terrains, nous nous devons de maintenir et de continuer de renforcer les bonnes relations que nous avons tissées tout au long de ces années.

Et nous tenions à remercier tout particulièrement

- Le Service des Sports de la Ville de Genève,
- Les autorités de la ville de Lancy et le Lancy Football Club,
- Les autorités de la ville de Vernier et le FC Vernier,
- Les autorités de la ville de Plan-les-Ouates, le Centre sportif des Cherpines et le FC Plan-les-Ouates,
- Les autorités des trois communes ; Thônex, Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries et le Centre Sportif de Sous-Moulin,

pour leur soutien très important lors de nos compétitions,

Un grand merci à vous tous, représentant des Communes et des clubs... MERCI !!!

Comme chaque année, nous vous rappelons que tout nouveau club doit fournir un terrain pour jouer, faute de quoi il sera pénalisé dans le cadre des rencontres à domicile (forfait 3-0 & amende) et que les critères pris en considération pour la validation des inscriptions sont les suivants :

- 1er critère Équipe disposant d'un terrain
- 2ème critère Date du paiement de la finance d'inscription
- 3ème critère Date de l'inscription

E) TOURNOIS EN SALLE

Comme nous vous l'avions laissé entendre, le tournoi en salle ne fera plus partie de notre calendrier des manifestations.

Le trop peu d'engouement tout au long de ces années nous ont amené à ne pas le reconduire. Beaucoup d'effort pour très peu de résultats et je ne parle même pas de la location de la salle et surtout des frais engagés par l'Association pour la bonne tenue de cette manifestation.

F) LES TRAVAUX DU COMITE

Je tenais également à relever l'engagement de notre comité et de l'ensemble de ses membres qui, outre les 40 semaines régulières, s'investit dans des représentations diverses, ainsi que dans des tournois de football et veille au maintien de nos bonnes relations extérieures. Ils n'ont jamais hésité à donner de leur temps autant en semaine que durant les week-ends.

Je souhaite vous associer aux remerciements qu'ils sont en droit de mériter en **LES APPLAUDISSEMENTS**.

Encore une fois, à toutes et tous, un grand MERCI !!!

Je vous rappelle que moi-même ou les membres du comité restons à votre disposition pour vous rencontrer lors de vos assemblées ou à d'autres moments afin de vous amener les réponses aux questions que vous pourriez vous poser.





INTERNET

La parole est donnée à Mme Sibilla Gili, en charge du développement et de la gestion du site Internet, afin de vous renseigner sur les derniers changements ainsi que les dernières mises à jour de celui-ci.

Mme Sibilla Gili évoque principalement les points suivants :

- Le site Internet est en constante évolution,
- Durant les deux années de pandémie, nous avons principalement travaillé sur la gestion des différentes compétitions, le suivi administratif et financier,
- Comme déjà évoqué lors de notre dernière Assemblée Générale Ordinaire, l'AGFC rajoute le logo de l'entreprise et/ou du club. Nous remercions d'ores et déjà les équipes / clubs n'ayant pas encore leur logo de nous le faire parvenir.

Mme Sibilla Gili remercie les clubs pour leur écoute et leur donne rdv à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire 2022, pour plus d'informations sur le développement de notre site

EVENTS / RÉSEAUX ET MÉDIAS SOCIAUX

Pour 2021, je n'ai pas spécialement d'informations à vous transmettre, si ce n'est de continuer à nous suivre sur les différents médias sociaux, ou nous mettons régulièrement des résumés des matches ainsi que des photos et quelques informations concernant notre Association.

Continuer à nous suivre sur Facebook, LinkedIn, Instagram et à nous liker ainsi que de partager avec votre entourage.

Merci pour votre écoute. Le comité se tient à votre disposition pour échanger avec vous, sur vos idées et vos attentes. N'hésitez pas à venir à notre rencontre pour en parler.

LICENCES

Je passe la parole à M. André Dumartheray, responsable Administratif et Licences pour le point concernant les **Licences** afin de vous donner toutes les informations concernant celles-ci, notamment par rapport aux courriers envoyés par l'AGFC, et aux demandes de licences.

Il explique que les licences devant être annulées pour la saison en cours, doivent être faites via le compte du club directement depuis le site www.agfc.ch, avant le début du championnat (date du premier jour de la compétition).

Il informe que depuis la saison 2019, les clubs ont la possibilité d'annuler eux-mêmes les licences des joueurs ne faisant plus partie de l'équipe, ils pourront le faire jusqu'à 23h 59m 59s du dimanche précédent le début du championnat.

Toutes les licences actives après cette date seront facturées pour l'ensemble de la saison en cours « **Toute demande d'annulation de licences après le début du championnat sera refusée et facturée aux clubs** ».

Pour la création de la licence, Il faut compter 7 jours ouvrables, dès l'ensemble des documents reçus (art. 13 du règlement de jeu). Toute licence supplémentaire peut être demandée tout au long de la saison. Les demandes de nouvelles licences sont à faire par le biais du site internet avec le login attribué.

M. André Dumartheray annonce que les copie de photos provenant de documents officiels ne sont pas admises. Il ajoute que les photos transmises doivent être prises sur un fond neutre. D'autre part, il demande aux clubs de bien inscrire les noms de famille complets correspondant au document officiel scanné.

Rappel : pour le championnat 2022, la somme de **CHF 35.00** sera facturée pour tout joueur signant la carte de match et ce même si une/des demande(s) de licences est/sont en cours, voir délai (art. 13 du règlement de jeu)

Il est rappelé que tout club changeant de raison sociale ou redevenant membre de notre Association, après avoir démissionné ou avoir été exclu, doit annuler les anciennes licences, via le site Internet, directement sur votre compte et devra en demander de nouvelles.





M. André Dumartheray informe, qu'à ce jour, les responsables ont bien joué le jeu et ont bien compris ce qui leur était demandé et les remercie. La marche à suivre concernant les licences est disponible sur Internet.

M. André Dumartheray rappelle que les cartes de match doivent être téléchargées, depuis le profil du club, depuis le site Internet www.agfc.ch, qu'elles doivent être imprimées en couleur, pour permettre aux arbitres et aux responsables des compétitions une bonne lecture et contrôle des feuilles de matchs. **Cette dernière est obligatoire depuis la saison 2020. Les clubs ne respectant pas cette directive se verront amendés de CHF 50.00** (art. 14 du règlement de jeu).

G) DIVERS

Avant de clore mon rapport, je tenais à vous faire part de quelques informations pour la saison 2023 et plus particulièrement pour 2025 année du 100^{ème} anniversaire de l'Association Genevoise de Football Corporatif.

Mais avant de vous parler un peu plus en détail du 100^{ème} anniversaire, je tenais à vous informer que depuis la levée des restrictions pandémiques, l'Association a reçu énormément de demande de renseignement afin d'intégrer les différents championnats, soit à 11, soit à 7, à ce jour, environs une trentaine de demande.

Comme je l'ai évoqué précédemment dans mon rapport, la difficulté d'obtenir des plages horaires est un frein à la participation aux compétitions, c'est pourquoi il est important que les équipes recherchent des disponibilités de jeu.

Toujours par rapport à la mise à disposition des terrains, l'Association réfléchit à modifier le système de compétitions actuellement en vigueur, ceci afin de vous permettre de continuer à pratiquer votre sport, de maintenir cet esprit corporatif qui nous est cher et de continuer à vous permettre de fédérer les relations dans vos entreprises.

Comme je l'ai annoncé, l'Association créée en **1925**, fêtera ses **100 ans** lors de la saison **2025**.

Afin de fêter comme il se doit cette anniversaire, l'Association a pris contact avec M. Jean-René Longchamp, responsable du FC Aéroport, mais également « Responsable communication et sponsoring » auprès de Genève Aéroport, pour lui proposer la Présidence du comité d'organisation.

Nous tenons à remercier M. Jean-René Longchamp, qui a accepté le mandat et les défis qui vont avec.

Je donne la parole à M. Jean-René Longchamp pour un premier tour d'horizon du 100^{ème} anniversaire. Je remercie M. Jean-René Longchamp pour ces premières informations et l'assure du soutien de l'ensemble du comité pour lui permettre la réussite de ces festivités.

Vous pouvez également noter dans vos agendas que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le jeudi 2 mars 2023, le lieu et l'heure vous seront communiqué ultérieurement.

Concernant les championnats 2023, vous avez eu connaissance des dates, j'en profite pour vous informer que l'inscription pour le championnat 2023 se clôturera le dimanche 5 février 2023 à minuit et que le tirage au sort du championnat à 11 (printemps) aura lieu le jeudi 16 février 2023. Celui-ci se déroulera de la même manière que pour la saison 2022, par visioconférence, en direct depuis notre site www.agfc.ch. Deux clubs seront invités pour le tirage au sort.

WCF WORLD CORPORATE FOOTBALL

Comme pour notre Association, 2020-2021 années de pandémie, ce sont deux années où malheureusement peu de chose se sont passées et où notre Association n'a pris part à aucun événement à l'étranger, organisé par la WCF.

Souhaitons que 2022 et suivantes, nous permettent de renouer les contacts et enfin de prendre part à quelques tournois ou autres compétitions afin de défendre haut et fort les couleurs de notre Association, de notre canton.





Et pour conclure, je vous rappelle, vous clubs, actifs et passifs, de nous retourner tous documents dans les délais indiqués, ceci par mesure importante d'organisation et ainsi éviter de devoir vous relancer au dernier moment.

Je remercie tous les représentant des clubs présent ce soir à l'Assemblée Générale 2021, les différentes instances politique de notre canton, nos invités, nos partenaires et sponsors, sans oublier les différents médias, annonceurs, pour leur soutien tout au long de la saison 2021 et 2022.

5) RAPPORT DU TRESORIER

Mme Sibilla Gili donne lecture de son rapport pour l'année 2021

Me voici arrivée à la fin de mon troisième exercice. Je vais vous lire le rapport pour l'année 2021 qui en résulte. Comme notre président l'a déjà mentionné, le nombre de débiteurs est très important.

La créance au 31 décembre 2021 s'élève à **CHF 70'920.00**.

Notre trésorerie est encore à la baisse et cela mets l'Association dans une position délicate, elle se monte à CHF **15'803.90** avec un déficit de CHF **4'513.35**.

Les Actifs de l'Association s'élèvent à un total de **CHF 72'512.50**.

Quant au Passif, il est composé de diverses créances de prestataires dont le paiement s'effectuera sur l'année 2022 et de quelques provisions, qui ont pour objectif de permettre à l'association de faire face à toutes dépenses non budgétées sans péjorer le résultat du prochain exercice.

Les exercices précédents reportés, ainsi que le fonds de garantie constitué par les cautions des clubs et le résultat de l'exercice 2021 viennent compléter le Passif.

En ce qui concerne le compte de résultat de l'exercice 2021, les Produits sont composés des postes usuels, soit principalement des cotisations du championnat et autres compétitions ainsi que des revenus de sponsoring pour un total de **CHF 72'371.00**.

Les Charges sont composées des frais liés à l'organisation du championnat, pour un montant total de **CHF 28'941.00**, ainsi que des frais administratifs pour **CHF 11'094.95** et des frais de fonctionnement de **CHF 44'232.00**.

Pour mémoire, les frais administratifs sont composés des loyers, des fournitures diverses, des frais de déplacement, des frais liés à l'organisation de l'Assemblée Générale et des frais de représentation et de publicité, tandis que les frais de fonctionnement sont constitués des frais de téléphone, de secrétariat, de la comptabilité, du support juridique et des jetons de présence des membres du comité.

Nous vous rappelons également que le rôle des vérificateurs de comptes est important pour la bonne marche de notre Association et que la présence des clubs désignées est obligatoire. Ils sont convoqués par courrier recommandé avec d'indication de la date, de l'heure et du lieu pour le contrôle des comptes. Sur place sera présent, au minimum, un membre du comité afin de répondre aux éventuelles questions. Sans raison valable, l'absence d'un club convoqué sera amendée de **CHF 250.00**.

Nous tous qui gravitons autour de l'Association donnons beaucoup de notre temps pour que l'Association perdure dans les meilleures conditions. Faisons cela ensemble pour que cela reste un plaisir pour tous.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite à toutes et tous une excellente année sportive 2022.





6) RAPPORT DES VERIFICATEURS DE COMPTES

Le délégué du FC AEROPORT, donne lecture du rapport des vérificateurs de comptes. Le FC POLICE I était présent lors de la vérification des comptes.

Il informe l'assemblée de l'excellente tenue des comptes et propose à l'assemblée d'en donner décharge au trésorier.

Le comité remercie chaleureusement les délégués du FC AEROPORT et du FC POLICE I pour leurs travail de vérificateur.

7) RAPPORT DU TRIBUNAL SPORTIF

M. Pierre Charvet, Président du Tribunal sportif, donne lecture de son rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.

8) RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

M. Ahmed Darwish, Sélectionneur Cantonal accompagné de M. Sergio Nascimento, Sélectionneur Cantonal Adjoint, nous font lecture de leur rapport.

Celui-ci est annexé au présent PV.

9) ADOPTION DES RAPPORTS

L'ensemble des rapports sont présentés en votation.

Pour : 40

Contre : aucune

Abstentions : 1

Le PV est accepté avec **40** voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

10) ADMISSIONS – DEMISSIONS – EXCLUSIONS

Le Comité propose à l'assemblée

Les admissions suivantes :

Pour 2021

- FC ALVAZZI GROUPE
- FC LM CADRANS
- FC LIAN GROUP
- FC MILOO
- FC ONE TEAM
- FC PRO
- FC SKYGUIDE
- FC VITOL





Pour 2022

- FC APLEONA
- FC BSA
- FC CARITAS
- FC DNATA
- FC EGM
- FC EM
- FC GAG
- FC LAVORENT
- FC MANTU
- FC STMICROELETRONICS
- FC TSC

Ces clubs sont admis en qualité de membre de l'association.

La démission des clubs :

- FC CLARINS
- FC DELOITTE
- FC TPG II
- FC SWISSPORT GENEVE
- FC VERON GRAUER

Les clubs suivants ont changé de nom ou de raison sociale :

- FC GARDES-FRONTIERE qui devient le FC DOUANES

Les clubs suivants sont exclus pour non-paiement :

- NEANT

RAPPEL :

Les clubs exclus pourront redevenir membre de notre association qu'en réglant leurs impayés et bien sûr en redemandant leur admission au sein de notre association

11) ELECTIONS

Le mandat annuel de votre comité prend fin à la fin de cet exercice.

Nous vous savons gré de votre confiance, ce qui nous amène, le comité et moi-même à nous représenter pour l'année 2022

Pour :

Présidence	M. Massimo Gili
Vice-présidence Compétitions	M. Roberto Zezza
Administration	M. André Dumartheray

Le Président sortant propose d'accepter ces nominations **sous vos applaudissements**.

Celles-ci ont été acceptées à l'unanimité.





Membres externes (sous mandat – sans votations)

Finances / Internet

Comptabilité

Affaires Juridiques / Contentieux

Délégué aux arbitres

WCF

Marketing

Events / Réseaux & Médias Sociaux

Photographe / Logistique

Sélection Genevoise – Sélectionneur Cantonal
Sélectionneur Cantonal Adjoint

Mme Sibilla Gili

Mme Sophie Caboussat

M. Uysal Kazim

M. Marco Oliveira

une demi-saison, championnat à 11

M. André Dumartheray

Vacant - À pourvoir

Vacant - À pourvoir

Vacant - À pourvoir

M. Ahmed Darwish

M. Sergio Nascimento

Pour le tribunal sportif nous vous proposons d'élire et de réélire les membres suivants :

Président :

M. Pierre Charvet

et en tant que Membres :

M. Gabriel Mascia,

M. Roger Waeger,

Comme nous vous l'avons expliqué lors d'une précédente Assemblée Générale, la désignation des vérificateurs des comptes s'effectue depuis de nombreuses années en vertu d'une pratique acceptée de tous et qui consiste à respecter l'ordre alphabétique des noms des clubs.

A la vérification des comptes pour l'année 2022 les clubs suivants sont retenus : le FC CERN et le FC CHAMP-DOLLON et le FC COLLEGE DU LEMAN en tant que suppléant.

RAPPEL : LA PRESENCE DES CONTROLEURS EST OBLIGATOIRE.

12) PROPOSITIONS DU COMITE

Lors de l'envoi de la convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2021, datée du 01 novembre 2022 et envoyé par @mail vous avez reçu des documents, notamment des propositions de modifications des articles des Statuts.

Le pourquoi de ces propositions est qu'à la vue des événements vécus tout au long de l'année, des annonces faites par le Conseil Fédéral ainsi que par les entreprises de distributions et d'énergies ; des augmentations annoncées, dont malheureusement nous n'échapperons pas (frais de bureaux, charges de fonctionnement, etc.), et afin d'éviter à l'Association de mauvaises surprises pour les années à venir, c'est la raison du pourquoi nous vous proposons un réajustement de diverses recettes.

MODIFICATIONS DES STATUTS :

Proposition de modification des statuts :

FINANCES

Article 26 (Actuel – ancien texte)

Les recettes de l'Association sont :

- Finance d'admission : CHF 600.- (dont CHF 200.- à titre de garantie, restitués sans intérêt, lors de la démission du club, pour autant que le club concerné en fasse la demande écrite ou par Email dans les 90 jours suivant l'assemblée générale qui a accepté la démission. Cas contraire le dépôt reste acquis à l'association)
- Cotisation annuelle : CHF 100.- par équipe (membres passifs et actifs)**
- Frais d'inscription et de participation annuelle au championnat : CHF 200.- par équipe**
- Frais de participation annuels à l'entretien des locaux : CHF 250.- par équipe**





- e) Néant
- f) **Droit annuel de qualification : CHF 25.- par joueur ; CHF 10.- pour création de nouvelle licence ou à la suite d'une perte**
- g) Amendes, Caution, Tombola
- h) Dons, allocations, subventions
- i) Recettes totales des matches de finales et de toutes les manifestations organisées par l'A.G.F.C.

Les clubs participant aux championnats de football à 11 et de football à 7, ne devront s'acquitter uniquement des frais prévus sous lettre c) ainsi que sous lettre f) pour autant que de nouvelles licences soient demandés.

Article 26 (Proposition – nouveau texte)

Les recettes de l'Association sont :

- a) Finance d'admission : CHF 600.- (dont CHF 200.- à titre de garantie, restitués sans intérêt, lors de la démission du club, pour autant que le club concerné en fasse la demande écrite ou par Email dans les 90 jours suivant l'assemblée générale qui a accepté la démission. Cas contraire le dépôt reste acquis à l'association)
- b) **Cotisation annuelle : CHF 150.- par équipe (membres passifs et actifs)**
- c) **Frais d'inscription et de participation annuelle au championnat : CHF 250.- par équipe**
- d) **Frais de participation annuels à l'entretien des locaux : CHF 350.- par équipe**
- e) Néant
- f) **Droit annuel de qualification : CHF 30.- par joueur ; CHF 15.- pour création de nouvelle licence ou à la suite d'une perte**
- g) Amendes, Caution, Tombola
- h) Dons, allocations, subventions
- i) Recettes totales des matches de finales et de toutes les manifestations organisées par l'A.G.F.C.
Les clubs participant aux championnats de football à 11 et de football à 7, ne devront s'acquitter uniquement des frais prévus sous lettre c) ainsi que sous lettre f) pour autant que de nouvelles licences soient demandés.

Il est proposé de voter en bloc la proposition ci-dessus

Pour : 11

Contre : 21

Abstentions : 9

Ces modifications sont refusées avec 11 voix pour, 21 voix contre et 9 abstentions

13) PROPOSITIONS DES CLUBS

- Néant

14) DIVERS

Avant de conclure notre Assemblée Générale 2021 et de passer aux rafraîchissements, le Président remercie les délégués pour le temps et l'écoute qu'ils ont accordé au Comité et leur souhaite une très bonne saison 2022.

La séance est levée à 20h50

Massimo Gili
Président AGFC

